



BENSERGIO International Sarl

Représentation Commerciale - Communication - Négocier & Distribution - Import - Export



DECISION N°02/09/2024/CO DU COMITE D'ORGANISATION PORTANT SANCTION DISCIPLINAIRE

Réuni en session extraordinaire l

le 04 septembre 2024 à son siège à Lomé, le Comité d'Organisation de la 6^{ème} édition du Tournoi de la Jeunesse Trophée Sergio Sport s'est penché sur le recours du centre A.F.A suite à la décision N°01/09/2024/CO du 03 septembre 2024, à propos du match Kolgolo vs A.F.A comptant pour les quarts de finale dans la catégorie des U17.

Suite à la réclamation portée par le centre A.F.A sur le joueur AYEDE Kodjo Ephrem Phanuel du centre Kolgolo, lors du match précité tenu le dimanche 1^{er} septembre 2024, le comité d'organisation de la 6^{ème} édition du tournoi de la Jeunesse Trophée Sergio Sport ;

Après avoir ouvert une procédure disciplinaire, mené des enquêtes, rassemblé les pièces à conviction et écouté les différentes parties,

Considérant que les pièces fournies pour la qualification du joueur AYEDE KODJO ÉPHREM PHANUEL sont frauduleuses ;

Attendu que le joueur a reconnu les faits qui lui sont imputés ;

Vu que cette situation est contre l'éthique et l'esprit du tournoi ;

DECIDE :

- Le joueur AYEDE Kodjo Éphrem Phanuel est disqualifié pour la suite du tournoi ;
- Le centre KOLGOLO perd le match sur tapis vert sur un score de zéro but contre (0-3) pour A.F.A ;
- Le centre KOLGOLO est disqualifié pour la suite de la compétition dans la catégorie U17 conformément à l'article 8 alinéa 3 du règlement de compétition.

Le Comité d'organisation exhorte tous les centres à éviter de telles situations pour le bien du football togolais en général et à cultiver l'esprit d'éthique en tout temps.

Pour le Comité d'Organisation


SERGIO BENSERGIO
International Sarl
13 Janvier Nyékonakpoe
Lomé - TOGO
Tél: 90 86 08 13 / 90 77 94 76
Serge Tété BENISSAN